



Randon Margeride
Communauté de Communes

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
RIEUTORT DE RANDON - CTE DE
COMMUNES RANDON-MARGERIDE

Séance du lundi 09 octobre 2023

Délibération N° DE_050_2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	21	32
Date de la convocation : 02/10/2023		
Pour	Contre	Abstention
32	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf octobre deux mille vingt-trois, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des associations RIEUTORT-DE-RANDON), sous la présidence de Francis SAINT-LEGER.

Présents : Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Elise BOUQUET, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Julien TUFFERY

Représentés : Franck BACHELARD représenté par Maxime ATGER, Bruno DURAND représenté par Eric ROUX, Guy GALTIER représenté par Pierre-Emile SYLVAIN, Jacqueline LIZZANA représentée par Céline DELMAS, Patrice MONTEIL représenté par Joseph BEAUFILS, Gilles PASCAL représenté par Alain RAYNALDY, Christian PASCON représenté par Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER représenté par Gisèle GERBAL, Murielle TEISSEDRE représentée par Jean-Louis ALLE, Cécile VIGNOBOUL représentée par Didier BRUNEL, Didier VIGOUROUX représenté par Serge ROMIEU

Absents et Excusés : Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER suppléé par Elise BOUQUET, Claire HELARY, Aurélie MALAVAL suppléée par Arnaud GIBELIN, Didier MATHIEU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Francis GIBERT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ACHAT TERRAIN STEP COULAGNET / LE CHASTEL-NOUVEL

La Communauté de Communes souhaite faire l'acquisition foncière d'un terrain en aval du village de Coulagnet commune du CHASTEL-NOUVEL afin d'y construire la station d'épuration des eaux usées de ce hameau.

La Communauté de Communes a trouvé un terrain composé de deux parcelles AC262 (01ha 41a 45ca) et AC263 (02a 88ca) qui sont toutes deux la propriété des consorts SAVAJOL (Alain, Raymonde et René). Une surface de 1 000 m² serait nécessaire pour la construction de la station d'épuration.

Les services de la SAFER ayant estimé le prix des terrains à 3 €/m², les consorts SAVAJOL ont accepté de vendre une partie de leurs terrains à la Communauté de Communes.

Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de la Communauté de Communes.

PREFECTURE DE LA LOZERE
Date de réception de l'AR: 10/10/2023
048-200069102-DE_050_2023-DE

DE_050_2023

Après délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire décide:

- D'ACQUERIR auprès des Consorts SAVAJOL une emprise foncière de la Parcelle AC 262 d'une superficie de 712 m² et la totalité de la parcelle AC 273 d'une superficie de 288 m² au prix de 3 € le m² soit 3000 € Pour la totalité du terrain,
- DE REGLER les frais de bornage et de notaire,
- D'INSCRIRE les crédits au budget annexe assainissement
- D'AUTORISER le Président Francis SAINT LEGER ou son représentant à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Francis SAINT-LEGER
Président de séance

Francis GIBERT
Secrétaire de séance

